

**Journée de la Coopération Décentralisée**  
**jeudi 4 octobre 2007**

*« La politique de développement de l'Union européenne dans les pays ACP :*

*Quelles perspectives pour la coopération décentralisée ? »*

**Dernière minute :**

Les appels à proposition européens centralisés concernant les Acteurs non-étatiques et les autorités locales viennent d'être publiés par la commission européenne.

Consultez le site : <http://ec.europa.eu/europeaid/cgi/frame12.pl> et entrez les références suivantes :126340, 126341, 126342 et 126343.

Voyez également notre site avec les documents en ligne et une note explicative : [www.cites-unies-france.org](http://www.cites-unies-france.org)



## Listes des sigles

ACP :	Afrique, Caraïbes, Pacifique
AFD :	Agence Française de Développement
ANE et AL :	Acteurs non-étatiques et autorités locales
APD :	Aide publique au développement
APE :	Accords de partenariat économique
BM :	Banque Mondiale
CUF :	Cités Unies France
ICD:	Instrument de Coopération au Développement
IEDDH :	Instrument Européen de Démocratie et Droits humains
IEVP :	Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat
OMC :	Organisation mondiale du commerce
OMD :	Objectifs du millénaire pour le développement
UE :	Union européenne
PERICLES :	Programme de renforcement des capacités des collectivités locales et de leurs services

# Sommaire

## Propos introductifs

*Bertrand Gallet, Directeur Général de Cités Unies France*

### **1. La Politique de Développement de l'Union européenne pour l'Afrique subsaharienne et les Caraïbes et la perspective des accords de partenariats économiques (APE)**

*Bernard Petit, Directeur Général adjoint de la Direction générale du développement, Commission européenne*

### **2. Les acteurs non-étatiques et les autorités locales, quelle prise en compte dans les programmes thématiques transversaux relevant de l'Instrument de Coopération et de Développement (ICDCE) ?**

*Pierre Schapira, Député européen, adjoint au maire de Paris, rapporteur pour la Commission du développement au Parlement européen*

### **3. Le dispositif général de l'Aide au développement (gestion, déconcentration de l'aide...), le rôle des délégations de l'UE et le cycle de projet européen**

*Luc Bagur, Chef d'unité, Stratégies d'organisation de l'efficacité de l'aide, EuropeAid*

### **Le programme thématique « Acteurs non-étatiques et autorités locales dans le développement »**

*Angelo Baglio, Assistant du Directeur général adjoint, EuropeAid*

### **4. Panorama des programmes de l'Union européenne ouverts aux collectivités locales concernant les pays ACP**

*Angelo Baglio, Assistant du Directeur général adjoint, EuropeAid*

### **5. L'expertise nécessaire pour répondre aux appels à propositions de l'Union européenne**

*Benoît Cuvelier, Directeur financier, Nantes Métropole*

## Conclusions

*Charles Josselin, Président de Cités Unies France*

*Nicolas WIT, Directeur général adjoint de Cités Unies France*

## **Introduction**

*Bertrand Gallet, Directeur Général de Cités Unies France*

Les collectivités locales se sentent généralement mal comprises par la Commission Européenne. Il existe de nombreux malentendus, mais la responsabilité est partagée. En effet, les collectivités locales considèrent parfois la Commission européenne comme un simple bailleur de fonds, et la Commission les collectivités locales comme des prestataires. Cette vision de la Commission ne prend pas en compte les spécificités de chaque collectivité locale ; de plus, selon les pays, le traitement des collectivités locales par les délégations de la Commission européenne est très variable.

L'intérêt de l'Union européenne pour la décentralisation est un aspect positif, pris en compte dans la politique de développement. Les instruments et perceptions évoluent comme en témoigne le programme PERICLES en Mauritanie (programme de renforcement des capacités des collectivités locales et de leurs services) qui met l'accent sur la gouvernance (appui au ministère de la décentralisation et des communes ; prise en compte des appuis apportés dans le cadre de la coopération décentralisée), et la Facilité eau qui donnent une place et un rôle aux collectivités locales.

Les objectifs de cette Journée sont donc de connaître les avancées de la politique européenne de développement et les perspectives pour les collectivités locales.

- **La Politique de Développement de l'Union européenne pour l'Afrique subsaharienne et les Caraïbes et la perspective des accords de partenariats économiques (APE)**

*Bernard Petit, Directeur adjoint de la Direction générale du développement, Commission européenne*

La Commission européenne connaît la frustration des collectivités locales, et c'est d'ailleurs une des raisons qui a permis la participation et la prise en compte des collectivités locales lors de la révision des accords de Cotonou, ainsi que la création d'un nouvel instrument, le programme thématique Acteurs Non-étatiques et Autorités Locales.

Ces deux dernières années, la Commission européenne a mené une réflexion sur la place des collectivités locales dans la politique de l'Union européenne notamment en termes de réponse à la stabilité, la sécurité, les migrations, les changements climatiques...

Les Européens peuvent être fiers, car l'Union européenne est le plus grand contributeur à l'Aide Publique au Développement (55% de l'aide mondiale). Lors du Sommet de Monterrey réunissant la communauté internationale, l'Union européenne s'est engagée à accroître cette aide publique au développement, et à améliorer l'efficacité de cette aide. Ces engagements ambitieux sont inscrits à l'agenda européen.

Le Consensus européen et l'adoption d'une Stratégie européenne pour l'Afrique sont de véritables politiques européennes de développement, qui présentent la vision européenne de l'aide au développement. À la différence des Accords de Cotonou qui concernent uniquement l'action de la Commission, la Stratégie européenne pour l'Afrique engage également les Etats membres. La

Commission souhaite fédérer les visions des Etats membres autour d'enjeux communs, augmentant ainsi la capacité d'influence de l'Union Européenne.

L'Afrique a une place centrale dans l'agenda européen, elle est considérée comme un réel acteur et non plus comme un simple bénéficiaire. L'Afrique est un continent stratégique, qui a une importance en termes d'enjeux de sécurité énergétique, de flux migratoires, de stabilité internationale. Le regain d'intérêt politique et économique que suscite l'Afrique se manifeste à travers les actions de la Chine. Il se dessine une nouvelle carte géopolitique et l'Afrique y occupe une place centrale.

L'Afrique bouge par le biais des Africains et l'Union Africaine veut s'attaquer aux différents maux de l'Afrique notamment aux problèmes de gouvernance, afin de créer une Afrique de l'espoir (réduction des conflits, progression de l'État de droit...).

Depuis 4 à 5 ans, l'Afrique connaît une croissance économique soutenue. Elle ne peut plus être considérée comme un continent à la dérive.

La Stratégie européenne pour l'Afrique se compose de 3 piliers :

- politique visant à la promotion d'un Etat fort, assumant ses fonctions régaliennes de manière égalitaire pour tous
- économique valorisant le renforcement de la croissance économique et du commerce
- en réponse aux Objectifs du Millénaire pour le Développement et lié aux valeurs comme la paix, la sécurité et la bonne gouvernance.

Les Accords de Partenariat Economique (APE) font l'objet d'un débat beaucoup trop politisé. Depuis 35 ans, les pays ACP ont bénéficié de préférences communautaires, mais force est de constater que les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes : pas de diversification des économies, ni d'augmentation de la production, ni d'augmentation des exportations et même pertes de parts de marché. De plus, seuls 2% des investissements étrangers mondiaux vont vers l'Afrique. Ce régime n'est plus compatible avec les règles de l'OMC.

Les APE, réponse à cette incompatibilité, ne sont pas des accords de libre-échange, et possèdent un objectif développemental. L'idée est de développer les marchés à l'échelle régionale, pour ensuite s'ouvrir vers le reste du monde. L'offre de l'Union Européenne est l'offre la plus généreuse existante par rapport à un partenaire commercial.

Pour que les pays ACP puissent tirer bénéfice de l'ouverture commerciale, les Etats membres et la Commission ont mis en place :

- Un partenariat spécifique sur les infrastructures de transports ;
- Un partenariat de solidarité ; en 2006, l'Union européenne a dépassé 0,33% du PIB/an consacrés à l'APD, elle est actuellement à 0,42 % PIB/an, ce qui représente 49 milliards d'euros. Cette situation cache tout de même de grosses disparités selon les pays européens, et la Commission est préoccupée quant à l'engagement de certains grands donateurs—notamment la France !

Il faut changer la manière dont l'APD est « délivrée », c'est-à-dire avec plus de cohérence, plus d'unification des procédures afin qu'elle soit mieux appropriée.

*Exemples :*

*Au Kenya, 20 donateurs achètent des médicaments et il existe 13 centrales d'achats différentes.*

*Au Mozambique, 600 projets d'aide au développement sont recensés, d'un montant total de moins d'un million d'euros dans le domaine de la santé.*

- ⇒ Un code de conduite pour la « division du travail » entre Européens vient donc d'être adopté.
- ⇒ L'aide budgétaire est privilégiée. L'aide est alors versée directement au gouvernement du pays partenaire. L'utilisation de l'aide budgétaire permet une meilleure appropriation des fonds, le paiement des coûts récurrents (salaires), mais aussi une plus grande prévisibilité (exemple: contrat OMD...) tout en se focalisant sur les résultats.

Aujourd'hui, l'Europe est en train de définir une stratégie conjointe avec les Africains sur les problèmes globaux (exemples : changements climatiques, architecture de l'aide internationale, paix, ...) et un plan d'action sur certains domaines clés de l'économie africaine (ex : énergie, paix, science, gouvernance etc.) qui seront adoptés lors du sommet des chefs d'Etat à Lisbonne les 8 et 9 décembre 2007.

*Pour plus d'informations sur l'efficacité de l'aide :*

<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/r12536.htm>

*Pour plus d'informations sur l'Accord de Cotonou :*

<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/r12101.htm>

*Pour plus d'informations sur le Consensus Européen :*

[http://ec.europa.eu/commission\\_barroso/michel/speeches/docs/](http://ec.europa.eu/commission_barroso/michel/speeches/docs/)

[http://ec.europa.eu/development/body/development\\_policy\\_statement/docs/](http://ec.europa.eu/development/body/development_policy_statement/docs/)

*Pour plus d'informations sur la Stratégie européenne pour l'Afrique :*

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1260&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

*Pour plus d'informations sur les Accords de Partenariats Economiques :*

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/07/490&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

*Pour plus d'informations sur la stratégie conjointe UE-Afrique :*

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/947&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

## **2. Les acteurs non-étatiques et les autorités locales, quelle prise en compte dans les programmes thématiques transversaux relevant de l'Instrument de la Coopération (ICDCE) ?**

Pierre Schapira, Député européen, adjoint au maire de Paris, rapporteur pour la Commission du développement au Parlement européen

A Bruxelles, il est question des ONG, mais jamais des collectivités locales. Pourtant, il est important que l'on parle des collectivités locales, et non pas seulement comme des bailleurs mais aussi comme de véritables partenaires politiques.

Elles sont redevables de l'argent public devant les électeurs.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont été définis au niveau mondial, mais leurs réalisations sont locales. De simples mesures de développement économique, de commerce et de libre échange, ne pourraient à elles seules permettre l'atteinte des OMD. Les OMD seront atteints au niveau mondial grâce à la Chine et l'Inde.

Un débat devant le Parlement européen au sujet du rôle des collectivités locales a été organisé pour affirmer le rôle des collectivités locales, mais aussi pour rassurer les ONG, en mettant en avant la complémentarité de l'action avec les collectivités locales.

## **3. Le dispositif général de l'Aide au développement (gestion, déconcentration de l'aide...), le rôle des délégations de l'UE et le cycle de projet européen**

Luc Bagur, Chef d'unité, Stratégies d'organisation de l'efficacité de l'aide, EuropeAid

Luc Bagur a présenté :

- La position de l'UE dans le paysage de l'Aide Publique au Développement mondial et son évolution historique.

L'APD de l'UE va principalement vers les pays les moins avancés et les pays à revenus faibles (46% environ).

- le rôle d'EuropeAid et ses actions :

En 2006, 5,6 milliards d'euros de paiement d'EuropeAid ont été destinés à l'Afrique, pour les secteurs des infrastructures et des services sociaux. La répartition selon les instruments de l'Aide Publique au Développement montre que 51% reste affectée à des projets, 21% à l'appui budgétaire et 13% aux ANE.

- Un exposé des instruments de financement

Pour la programmation 2007-2013, la structure des instruments financiers a été simplifiée. L'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), de coopération au développement (ICD), de la démocratie et droits humains (IEDDH) ainsi que le Fonds Européen pour le Développement (hors ICD car hors budget UE) peuvent intéresser les collectivités locales.

- Allocations financières et répartition des tâches

- La DG RELEX (« Relations extérieures ») gère entre autres les programmes thématiques « migrations et asile », et « droits de l'Homme » ;

- La DG DEV (« Développement ») assure la gestion des programmes de « développement humain et social », « environnement », « acteurs non-étatiques et autorités locales » et « sécurité alimentaire » ;
- EuropeAid est chargé de la mise en œuvre.

- Le cycle de projet

*Pour plus d'informations :*

*Voir la contribution de M. Luc Bagur, powerpoint sur le dispositif général de l'aide au développement, le rôle des délégations et le cycle du projet, mis en ligne sur [www.cites-unies-france.org](http://www.cites-unies-france.org)*

## **Le programme thématique « Acteurs non-étatiques et autorités locales dans le développement »**

*Angelo Baglio, Assistant du Directeur général adjoint, EuropeAid*

Le programme thématique « Acteurs Non-Etatiques et Autorités Locales » est le 1<sup>er</sup> programme qui s'adresse directement aux collectivités locales. Ce nouveau programme a pour but de contribuer à la réduction de la pauvreté dans le contexte du développement durable, en vue atteindre les objectifs du millénaire pour le développement. Il est doté de 30 millions d'euros pour 2007.

Le processus d'adoption de ce programme n'est pas terminé ; une réunion entre les 27 Etats membres et la Commission n'a pas débouché sur une décision. Certains éléments vont être revisités et renvoyés à tous les Etats membres. Chaque Etat membre a un droit de remarques (en cas d'une seule remarque, le débat est rouvert). En l'absence de remarques, le programme est ainsi adopté par les Etats membres et il passe ensuite au Parlement Européen qui a 1 mois pour se prononcer. Suite à cela, le programme annuel d'action pour 2007 doit être adopté par la Commission ; cette adoption est la base légale sur laquelle EuropeAid peut lancer son appel.

Le produit final lorsqu'il arrive à EuropeAid, représente le fruit d'un compromis institutionnel. EuropeAid arrive au bout de la démarche avec la négociation de nouveaux règlements.

Les programmes thématiques sont des instruments subsidiaires et complémentaires par rapport aux programmes géographiques et doivent faire preuve d'une valeur ajoutée. Pour la problématique qui nous intéresse, le programme thématique « Acteurs étatiques et autorités locales, 15% sont réservés aux acteurs autres que les ONG.

### **Les objectifs et spécificités du programme**

#### **Objectif 1 : Actions dans des pays partenaires**

##### **Objectif 1a : Actions dans un pays partenaire**

Tous les pays figurant en annexe de l'ICD sont concernés, donc au-delà même des pays ACP.

Le programme vise les pays où la mise en œuvre de la gouvernance est difficile, où la population est exclue des processus politiques, c'est-à-dire dans un **esprit de subsidiarité** par rapport aux autres programmes déjà existants de l'UE ou des programmes de coopération des Etats membres. Dans ce cas, certains pays sont donc exclus de la liste. Ceci en conformité avec le document de stratégie défini avec les Etats membres et le Parlement Européen.

##### **Objectif 1b : Interventions multi-pays, globales et régionales**

Il n'y a pas de liste de pays limitative.

#### **Objectif 2 : Sensibilisation et éducation au développement**

Concerne les pays européens ainsi que les pays candidats afin de promouvoir l'éducation au développement, en augmentant la sensibilisation aux OMD, en prenant en compte des thèmes tels que les migrations, le commerce et l'environnement, et les médias et le développement .

### **Objectif 3 : Appui aux réseaux ANE & AL**

Visé à appuyer des actions permettant une coopération plus efficace dans le domaine du développement entre des réseaux de la société civile et des associations d'autorités locales européennes et avec l'Union européenne.

La procédure utilisée pour répondre aux différents objectifs est celle des appels à propositions lancés soit en délégation soit centralisés à Bruxelles :

- Pour les appels à propositions au niveau des délégations de l'UE dans les pays concernés, le cofinancement peut aller jusqu'à 90% pour les porteurs de projets du Sud, 75% pour les porteurs du Nord, soit de 20.000 à 1 million d'euros sur une période de 1 à 5 ans. 68 pays sont concernés par ces appels à propositions.

*Les appels à propositions centralisés à Bruxelles viennent d'être publiés et sont en ligne sur notre site ([http://www.cites-unies-france.org/html/actualites/union\\_eu\\_financement\\_actu.html](http://www.cites-unies-france.org/html/actualites/union_eu_financement_actu.html))  
Pour l'objectif 1 (actions multipays et vers un pays), une note succincte devra être remise par le porteur de projet à la commission pour le **11 février 2008**.  
Pour l'objectif 2 (EAD), une note succincte devra être remise à la commission pour le **19 février 2008**.  
Pour l'objectif 3 (mise en réseau), les propositions doivent être soumises pour le **2 avril 2008**.*

*Pour plus d'informations :  
Voir la contribution de M. Angelo Baglio, powerpoint intitulé le programme ANE et AL dans le développement, mis en ligne sur [www.cites-unies-france.org](http://www.cites-unies-france.org)*

## **4. Panorama des programmes de l'Union européenne ouverts aux collectivités locales concernant les pays ACP**

*Angelo Baglio, Assistant du Directeur général adjoint, EuropeAid*

Préambule sur certains principes généraux

**Gestion déconcentrée** = Effectuée par les délégations, c'est donc aux collectivités locales de prendre l'initiative de contacter les délégations, car la gestion se fait au niveau local  
**Gestion décentralisée** = lorsque la Commission confie la mise en œuvre des projets aux Etats bénéficiaires, en appliquant les règles communautaires (le règlement, les procédures européennes).  
**Coopération décentralisée** = les acteurs (ONG/autorités locales) interviennent avec les ONG/autorités locales des pays dans lesquels l'action se passe.

A priori, tous les programmes sont ouverts aux collectivités locales.

Il existe des programmes thématiques qui répondent à des enjeux **globaux** et des programmes géographiques qui répondent à des enjeux **nationaux**. (exemple : programme de décentralisation)  
Des programmes thématiques peuvent se trouver à l'intérieur de programmes géographiques répondant à des problématiques **régionales** et à des enjeux locaux.

Sur une cinquantaine de projets **bilatéraux** entre l'Union européenne et un pays tiers relatifs à la gouvernance locale, 30 concernent les pays ACP.

Exemple du Mali : En 2006, un appel à propositions « coopération décentralisée » a été lancé, il était ouvert aux collectivités locales maliennes, mais pouvait aussi y répondre en tant que partenaires les collectivités locales européennes. Cet appel à propositions est géré directement via le Trésor public malien selon les règles maliennes. L'Union européenne gère le décaissement des fonds en fonction d'indicateurs de performance.

Angelo Baglio fait un rappel de l'existence des programmes thématiques, également ouverts aux collectivités locales.

Les collectivités locales ont pour avantage comparatif d'avoir une expertise sectorielle, institutionnelle et d'être des bailleurs de fonds, mais il existe aussi des contraintes lorsqu'un travail se fait avec les collectivités locales.

*Pour plus d'informations :*

*Voir la contribution de M. Angelo Baglio, powerpoint sur le panorama des programmes de l'Union européenne ouverts aux collectivités locales mis en ligne sur [www.cites-unies-france.org](http://www.cites-unies-france.org)*

## **5. L'expertise nécessaire pour répondre aux appels à propositions de l'Union européenne**

*Benoît Cuvelier, Directeur financier, Nantes Métropole*

Nantes Métropole s'est positionnée sur la composante « amélioration de la gestion et de la gouvernance, infrastructures et initiatives de la société civile » de la Facilité eau.

Certaines collectivités locales membres de l'agglomération nantaise avaient déjà développé des coopérations décentralisées depuis longtemps.

C'est en 1998 que le Conseil Général de Loire- Atlantique a développé sa coopération décentralisée avec Kindia via Guinée 44. La communauté urbaine de Nantes s'est fortement appuyée sur Guinée 44 pour le projet. Guinée 44 avait travaillé sur un plan de développement communal à l'horizon 2015 avec une problématique « eau et assainissement ».

Le maire de Kindia a fait une demande à Guinée 44 pour monter un projet dans ce domaine, une fois qu'il a eu connaissance de la Facilité eau (septembre 2004). Guinée 44 s'est rapprochée de la Métropole car elle n'avait pas les compétences techniques suffisantes.

Plusieurs réunions ont eu lieu (depuis novembre 2004), avec des participants tels que l'AFD et pS-eau.

Une réunion générale s'est tenue à Conakry en présence de la délégation de l'union européenne, de la banque mondiale, du SCAC, de l'AFD, de la société des eaux de Guinée (adduction), de la sous-

préfecture, la mairie, le Système National des Aires Protégées de Guinée Equatoriale (compétence sur les puits) et d'autres acteurs.

Deux mois à plein temps ont été nécessaires pour monter le dossier. Trois mois plus tard, la réponse sur la note de concept suivait. Il a fallu attendre de nouveau 3 mois, pour la notification de la sélection du projet.

Budget général : 1 million d'Euros.

Les conditions de réussites sont les suivantes:

- Une bonne connaissance du terrain, des acteurs, des politiques nationales, des relations politiques locales, des autres acteurs internationaux présents,
- La complémentarité des compétences entre les partenaires,
- La « promotion du projet » c'est-à-dire tester l'idée auprès de la délégation,
- La mobilisation de financements complémentaires,
- La gestion du temps, il faut anticiper la publication de l'appel à proposition !
- La solidité financière,
- L'expertise en interne.
- L'apport d'une véritable valeur ajoutée technique (Nantes Métropole est un opérateur de services public puisque l'eau y est gérée en régie directe).

Les conditions de réussite pour le dossier :

- Savoir lire les instructions,
- Répondre correctement aux critères d'évaluation,
- Préparer en avance la note de concept, le cadre logique, le budget...
- Prévoir du temps pour la récolte de différents documents,
- Réfléchir à l'avance si l'on a des chances de réussir et avoir les moyens de gérer concrètement les actions sur place ! Pour rappel, le « taux de réussite » sur la Facilité Eau a été de 12 à 14%.

*Pour plus d'informations sur la Facilité ACP-UE pour l'eau :*

[http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/regional-cooperation/water/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/regional-cooperation/water/index_fr.htm).

## Conclusions

### *Charles Josselin, Président de Cités Unies France*

La forte participation et le bon débat entre le Parlement européen - la Commission et les participants sont salués. Cités Unies France, depuis longtemps, essaie de « parler européen » et d'aider ses adhérents à le faire. Le problème est dû au fait que les procédures changent beaucoup, d'où le souhait de CUF de garder une communication vivante.

La décentralisation est un bon levier de développement, qui permet l'appui à la gouvernance locale.

Comment peut-on organiser le dialogue et le partenariat entre les collectivités locales et l'Union Européenne, compte tenu de l'extrême diversité de l'organisation des collectivités locales, qui complique la situation.

La plate-forme européenne des collectivités locales suscite des craintes : s'agira-t-il d'une nouvelle administration ? Fonctionnera-t-elle comme un guichet obligatoire ?

Elle devrait être un lieu permettant :

- La définition de valeurs communes,

- La prise en compte de la diversité des situations en fonction des échelons territoriaux.
- D'éviter une concurrence entre organisations.

CUF a une grande envie et aussi vocation, en raison de la diversité de ses membres, d'arriver à cette plate-forme !

*Nicolas WIT, Directeur général adjoint de Cités Unies France*

Cette Journée de la Coopération Décentralisée (JCD) clôt le cycle général sur la nouvelle programmation européenne que Cités Unies France a consacré à l'Europe et à la coopération décentralisée. D'autres Journées de la coopération décentralisée plus spécifiques viendront compléter ce panorama géographique et thématique.

*Pour plus d'informations :*

*Voir les comptes rendus des précédentes journées de la coopération décentralisée sur le site de Cités Unies France à la page : [www.cites-unies-france.org/html/formations/index.html](http://www.cites-unies-france.org/html/formations/index.html)*

*- De l'international au local : l'Education au développement au coeur du partenariat collectivité locale - association", le 25 septembre 2007*

*- "Coopération décentralisée en Méditerranée : du Partenariat euro-méditerranéen à la Politique européenne de Voisinage", le 10 mai 2007*

*- Journée thématique : " Quelle place pour la coopération décentralisée dans les programmes européens ? ", le 20 mars 2007*

*- Journée thématique : " L'appui institutionnel, nouvelle priorité de la coopération décentralisée ", le 12 décembre 2006*

*Rappel des documents disponibles sur le site Internet de Cités Unies France*

*[www.cites-unies-france.org](http://www.cites-unies-france.org)*

*Contribution de M. Luc Bagur sur le dispositif général de l'aide au développement, le rôle des délégations et le cycle du projet*

*Contribution de M. Angelo Baglio sur le programme ANE et AL dans le développement et le panorama des programmes de l'Union européenne ouverts aux collectivités locales*

*Contribution de M Benoît Cuvelier sur l'expertise nécessaire pour répondre à un appel à propositions*